



“Vis mon village ! 2022” – Appel exceptionnel à destination des villages victimes des inondations

Appel à projets visant à soutenir des habitant-e-s en Wallonie qui s’engagent pour faire (re)vivre leur village.

En partenariat avec la Ministre wallonne de la Ruralité.

Critères de sélection

- En lien avec les inondations :
 - o Le projet doit participer à la reconstruction de la dynamique sociale du village.
- En lien avec le projet :
 - o qualité,
 - o attrait,
 - o faisabilité (le dossier de candidature devra montrer que le porteur du projet s’est assuré de disposer de la flexibilité nécessaire en cas de nécessité sanitaire, des partenaires adéquats, des autorisations nécessaires, de l’équipement nécessaire, ...).
 - o réalisme.
- En lien avec le caractère participatif du projet :
 - o participation active des habitant-e-s,
- En lien avec la plus-value pour le village :
 - o réponse aux souhaits des habitant-e-s,
 - o amélioration de la qualité de vie du village.
- En lien avec la localisation du projet :
 - o L’aspect rural sera reconnu en suivant la [cartographie des communes en zone rurale](#) du Service Public de Wallonie DGO3 telle que publiée en 2013.
 - o La reconnaissance comme communes faisant l'objet d'une reconnaissance "calamité naturelle" par le Gouvernement wallon :
<https://www.wallonie.be/fr/actualites/inondations-202-communes-wallonnes-reconnues-comme-calamites-naturelles>